

**CANADA**

**Province de Québec**

**Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau**

**Municipalité de Grand-Remous**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 6 juin 2016 à compter de 19 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

**Sont présents :**

M. Gérard Coulombe - Maire

Mme Johanne Bonenfant – Mairesse suppléante

Mme Martine Coulombe – Conseillère

M. Patrick Courville - Conseiller

Mme Jocelyne Lyrette - Conseillère

M. Éric Bélanger – Conseiller

Mme Julie Rail, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait office de secrétaire de la séance.

**Assistance**

Plus d'une cinquantaine (50) personnes assistent à la rencontre.

**O-0606-980**

**Ouverture de la séance ordinaire**

Le maire, Gérard Coulombe, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance.

**O-0606-981**

**Adoption de l'ordre du jour**

La conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0606-982**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours avant la tenue de la présente séance ;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture.

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016 tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0606-983**

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2016**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours avant la tenue de la présente séance ;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture.

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2016 tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0606-984**      **Comité de sélection - Poste d'aide-journalier en entretien paysager et manœuvre de voirie**

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu, que le comité de sélection pour le poste d'aide-journalier en entretien paysager et manœuvre de voirie soit formé de :

Julie Rail, directrice générale  
Jocelyne Lyrette, conseillère  
John Rodgers, conseiller  
Gérard Coulombe, maire (substitut)

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0606-985**      **Participation du maire au 75<sup>e</sup> Congrès de la FQM**

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu, que le maire, Gérard Coulombe, soit autorisé à participer à la 75<sup>e</sup> édition du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu les 29 et 30 septembre ainsi que le 1<sup>er</sup> octobre 2016 à Québec.

Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**O-0606-986**      **Annulation du procès-verbal n° O-0703-885**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale n'a pas participé à la formation « **La gestion financière municipale : bien maîtriser les différents outils** » qui avait lieu le 5 avril dernier à Gatineau ;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu que le procès-verbal n° O-0703-885 soit abrogé au livre des minutes de la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0606-987      Annulation du procès-verbal n° O-0205-945**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a décidé de ne pas participer au Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu les 15,16 et 17 juin 2016 ;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que le procès-verbal n° O-0205-945 soit abrogé au livre des minutes de la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0606-988      Annulation du procès-verbal n° O-0205-966**

**CONSIDÉRANT QUE** l'adhésion à la Fédération canadienne des municipalités s'effectue par le biais de notre MRC ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC Vallée-de-la-Gatineau confirme son adhésion;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu que le procès-verbal n° O-0205-966 soit abrogé au livre des minutes de la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0606-989      Adoption de la liste des chèques émis et des paiements en ligne pour la période du mois de mai 2016**

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu, d'adopter la liste des chèques émis ainsi que les paiements en ligne effectués pour la période du mois de mai 2016, au montant de 127 072.28 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**O-0606-990      Adoption de la liste des comptes fournisseurs dus pour la période du mois de mai 2016**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu, d'adopter la liste des comptes fournisseurs dus pour la période du mois de mai 2016 au montant de 79 802.42 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**O-0606-991      Adoption des salaires payés pour le mois de mai 2016**

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu, d'adopter la liste des salaires payés pour la période du mois de mai 2016 au montant de 38 031.01 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**O-0606-992      Participation à la Cérémonie protocolaire pour la promotion des finissants de la CEHG**

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu que la conseillère, Jocelyne Lyrette, soit autorisée à assister à la Cérémonie protocolaire pour la promotion des finissants de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau – CEHG qui aura lieu le 25 juin prochain à Maniwaki au coût de 35 \$.

Mme Jocelyne Lyrette sera représentante pour la remise de bourse accordée pour la « **PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE** » et qui sera remise à un (e) étudiant (e) de notre municipalité.

Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**O-0606-993      Approbation du rapport de l'auditeur / Regroupement du service d'incendie**

La conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu, que le Conseil approuve tel que déposé, le rapport de l'auditeur du Regroupement du service d'incendie au 31 décembre 2015 préparé par Piché & Lacroix CPA inc. .

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0606-994      Appui à l'Office municipal d'habitation – OMH de Grand-Remous pour réglementer les systèmes d'alarme incendie pour les immeubles de 10 logements et plus**

**CONSIDÉRANT QU'**on retrouve sur le territoire de la municipalité, un office municipal d'habitation comportant dix (10) logements qui loge en grande majorité par des personnes âgées ;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré le fait qu'il existe un système incendie conforme et entretenu pour ledit bâtiment, ce dernier n'étant pas relié à une centrale d'alarme peut engendrer la perte de minutes cruciales avant l'arrivée du service d'incendie et faire la différence entre la vie et la mort d'un locataire ;

**CONSIDÉRANT QUE** le fait de réglementer de tel logement apportera une sécurité supplémentaire aux locataires et obligera les administrateurs à relier leur système incendie à une centrale ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette réglementation devrait aussi s'appliquer pour tout immeuble comportant six (6) logements et plus ainsi que pour l'ensemble du territoire de la MRC ;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu de demander à la MRC Vallée-de-la-Gatineau de bien vouloir modifier ou adopter une réglementation régissant et rendant obligatoire le raccord à une centrale d'alarme pour les immeubles comportant plus de six (6) logements.

**Adoptée à l'unanimité**

O-0606-995

**Adjudication du contrat de l'appel d'offres GRA-1508 - Réfection du chemin Quatre Pattes**

SOUSSIONNAIRE	TOTAL DE LA SOUSSION (AVANT LES TAXES)
Excavatech J.L.	212 055.19 \$
Lacelle et Frères	288 010.90 \$
Bolduc et Lacelle Excavation inc.	306 840.55 \$
9088-9569 Québec inc.	309 292.21 \$

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a mandaté le Service de Génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour la préparation et l'analyse de l'appel d'offres pour les travaux de réfection du chemin Quatre Pattes ;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'ouverture de l'appel d'offres GRA-15, le Service de Génie municipal a effectué l'analyse de conformités des soumissions et émis ses recommandations au Conseil municipal ;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que le Conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire **Excavatech J. L.** pour la somme de 212 055.19 \$ plus les taxes applicables et que le mandat de surveillance des travaux soit octroyé au Service de Génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau. La directrice générale, Julie Rail, est autorisée à signer tout document relié à ce contrat.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0606-996

**Lacelle et Frères inc. / Proposition de règlement du litige pour le contrat GRA-15-04 : Travaux défectueux chemin Harry Johns**

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu que le Conseil rejette la proposition et maintient sa position adoptée au procès-verbal n° O-0205-952 lors de la séance ordinaire du 2 mai 2016 et réitère sa demande à Lacelle et Frères inc. afin qu'il exécute à ses frais la réparation des travaux défectueux au plus tard le 17 juin 2016.

**Adoptée à l'unanimité**

O-0606-997

**Entretien 2 000 heures de la niveleuse**

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu d'autoriser une dépense d'au plus 5 000 \$ pour l'achat des fournitures et du temps de travail pour l'entretien 2 000 heures de la niveleuse.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**Note : Le conseiller, Patrick Courville, déclare :**

- **son intérêt pécuniaire pour le sujet 300-04 soit : AVIS DE MOTION – Modification du Règlement n° 111113-242 relatif à l'entretien hivernal de déneigement et sablage ainsi que le nivelage en saison estivale ainsi que le nivelage en saison estivale pour les chemins privés ou non municipalisés ;**
- **ne pas avoir participé aux délibérations ;**
- **ne pas avoir tenter d'influencer le vote, s'abstient de voter et se retire.**

AVIS DE MOTION

**AVIS DE MOTION – Modification du Règlement n° 111113-242**

**AVIS DE MOTION** est par la présente donné par la conseillère, Johanne Bonenfant, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, de la présentation d'une modification au Règlement n° 111113-242, règlement concernant l'entretien hivernal de déneigement et sablage ainsi que le nivelage en saison estivale pour les chemins privés ou non municipalisés.

**Adopté**

**Note : Le conseiller, Patrick Courville, reprend sa place à son siège.**

O-0606-998

**Autorisation de travaux de défrichage et débroussaillage pour les chemins Ste-Famille en partie et de la Rivière**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il résolu d'autoriser une dépense 6 600 \$ plus les taxes applicables pour des travaux de défrichage et débroussaillage pour les chemins Ste-Famille en partie et de la Rivière, le tout conditionnel à l'acceptation des travaux proposés par la majorité des membres du conseil suite à une visite terrain.

Les travaux prévus au contrat comprend : les frais de l'entrepreneur pour l'exécution des travaux conformément aux exigences, les mesures de sécurité, la main-d'œuvre, les matériaux, le transport de débris, l'équipement ainsi que les imprévus.

La directrice générale assurera la communication et le suivi du dossier entre les membres du conseil.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0606-999

**Adoption de la dépense au programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 229 880 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente résolution est accompagnée de l'annexe « A » identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

**CONSIDÉRANT QU'**un vérificateur externe, soit la firme Piché & Lacroix CPA inc. présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe « B » ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété ;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller, monsieur Éric Bélanger, propose et il est résolu que la Municipalité de Grand-Remous informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du « Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local ».

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0606-1000**      **Formation «Les leviers financiers de la gestion des matières résiduelles»**

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu d'autoriser l'adjointe administrative, Stéphanie Gagnon, à participer à la formation **«Les leviers financiers de la gestion des matières résiduelles»** qui aura lieu dans la MRC Vallée-de-la-Gatineau au coût de 265\$ plus les taxes applicables.

Les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**O-0606-1001**      **Croix-Rouge canadienne / Contribution annuelle 2015-2016**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu de verser la contribution annuelle 2016-2017 à la Croix-Rouge canadienne au montant de 180.64 \$, le tout tel que stipulé dans l'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**O-0606-1002**      **Demande de soumissions dans le cadre d'une demande d'aide financière auprès du Groupe de médecine familiale Vallée-de-la-Gatineau - GMF**

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu de donner mandat à l'adjointe administrative, Stéphanie Gagnon, afin d'obtenir des soumissions pour la présentation d'une demande d'aide financière auprès du Groupe de médecine familiale Vallée-de-la-Gatineau – GMF pour la réalisation de travaux de réaménagement pour la clinique de santé.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0606-1003**      **Abolition du Règlement n° 090615-272 concernant l'imposition d'un permis de séjour pour les roulottes dans la Municipalité de Grand-Remous**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a adopté pour l'année 2015, un règlement visant à imposer un permis de séjour pour les roulottes sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT QU'**en l'absence de Cour municipale, il devient irréalisable d'appliquer et de faire respecter ladite réglementation ;



**CONSIDÉRANT QUE** l'administration générale doit répondre à une clientèle qu'il exige un remboursement pour le permis de séjour 2015 ;

**CONSIDÉRANT QU'**à ce jour, ledit règlement ***est toujours en vigueur*** et ***légal*** sur l'ensemble du territoire de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil juge nécessaire de prendre position dans ledit dossier ;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu que le Règlement n° 090615-272 concernant l'imposition d'un permis de séjour pour les roulettes dans la Municipalité de Grand-Remous soit abrogé.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0606-1004** **Ville d'Amqui – Appui au projet « Train OCÉAN 150 »**

**ATTENDU QUE** la Ville d'Amqui souhaite en tant que Village-Relais du Québec améliorer son attractivité et positionnement touristiques ;

**ATTENDU QUE** la gare d'Amqui a été reconnue par Patrimoine Canada comme étant une gare patrimoniale, et que la Ville d'Amqui y a relocalisé depuis l'été 2015, ses services d'information touristique ;

**ATTENDU QUE** la Ville d'Amqui possède depuis 2004 la voiture de fonction PULLMAN (Unité 4514) LYNNEWOOD et laquelle célèbrera en 2017 son centenaire (ce wagon très spécial avait été fabriqué aux ateliers PULLMAN City en 1917 non loin de Chicago pour le riche homme d'affaires Philadelphien : « Georges-Early Widener ») ;

**ATTENDU QUE** le CANADA célèbrera en 2017 son 150<sup>e</sup> anniversaire de naissance en tant que Fédération, et que l'arrivée au pouvoir ce 19 octobre dernier, du tout nouveau gouvernement fédéral libéral, M. Justin Trudeau, ouvre de toutes nouvelles perspectives en terme l'investissement dans la relance de divers créneaux de l'économie canadienne, dont le transport de passagers par rail ;

**ATTENDU QUE** cette nouvelle situation politique ouvre la possibilité de mettre de l'avant de nouvelles idées et projets qu'il n'eut été possible de promouvoir avec le précédent gouvernement fédéral ;

**ATTENDU QUE** le maire d'Amqui a eu l'idée de proposer le projet « Train OCÉAN 150 » ; à la nouvelle ministre responsable de Patrimoine Canada, Mme Mélanie Joly, ainsi que des activités pour les célébrations du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération canadienne ;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Grand-Remous accorde son appui inconditionnel au projet : « Train OCÉAN 150 », projet susceptible, entre autres, de relancer l'intérêt pour le transport passager par rail à l'échelle du pays et dans nos régions respectives. Mode de transport plus respectueux de l'approche dite du développement durable !

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0606-1005 Autorisation de travaux dans les parcs municipaux**

La conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu d'autoriser une dépense d'au plus 3 000 \$ pour la réalisation de travaux de revitalisation et d'aménagement dans les parcs municipaux.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**O-0606-1006 Versement d'une subvention / Programme de soutien à de petites rénovations - Règlement n° 110515-271**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'autoriser le versement d'une subvention accordée dans le cadre du « **Programme de soutien à de petites rénovations** » pour le projet finalisé et conforme de Mme Christine Hubert au montant de 179.68 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**O-0606-1007 Proclamation des journées de la culture**

**ATTENDU QUE** la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Grand-Remous et de la qualité de vie de ses citoyens ;

**ATTENDU QUE** la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

**ATTENDU QUE** la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Grand-Remous a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

**ATTENDU QUE** l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que la Municipalité de Grand-Remous, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame **Journées de la culture** le dernier vendredi

de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0606-1008**     **Participation à une rencontre d'échange sur «Les journées de la culture»**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'autoriser la préposée à la bibliothèque, Christiane Gagnon, à participer à une rencontre d'échange sur « Les journées de la culture » qui se tiendra à la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**O-0606-1009**     **Renouvellement de la carte de membre – Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau**

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu de renouveler, auprès de la Maison de la Culture de la Vallée-de-la-Gatineau, la carte de membre au coût de 25 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**Période de questions et parole au public**

La période de questions débute à 19h16.

**O-0606-1010**     **Levée de la séance**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu de lever la présente séance à 19h41.

**Adoptée à l'unanimité**

**Gérard Coulombe**  
Maire

**Julie Rail**  
Directrice générale